

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels avantages salariaux pour les diplômés du supérieur ?

- Les revenus des personnes ont tendance à augmenter avec leur niveau de formation.
- L'avantage que procure un diplôme de l'enseignement supérieur en termes de rémunération est important et dépasse même 50 % dans plus de la moitié des pays étudiés.
- Quel que soit leur niveau de formation, les femmes gagnent nettement moins que les hommes dans tous les pays. L'écart salarial entre les sexes ne se comble pas avec l'élévation du niveau de formation.

Description

Cet indicateur étudie les revenus du travail relatifs des travailleurs selon leur niveau de formation. La variation des revenus du travail avant impôts entre les niveaux de formation est un indicateur probant de l'offre et de la demande d'éducation. Combinées aux données sur l'évolution des revenus du travail au fil du temps, les différences de revenus entre les niveaux de formation montrent bien dans quelle mesure les systèmes d'éducation sont ou non en adéquation avec la demande sur le marché du travail.

Résultats

La variation des revenus du travail relatifs entre les pays est imputable à divers facteurs, dont le type de qualifications demandé sur le marché du travail, la législation sur le salaire minimum, la puissance des syndicats, le champ d'application des conventions collectives, l'offre de main-d'œuvre aux divers niveaux de formation et la fréquence relative du travail saisonnier ou à temps partiel. Les différentiels salariaux et leur évolution dans le temps comptent toutefois parmi les indicateurs les plus directs du degré d'adéquation entre l'offre et la demande de travailleurs qualifiés.

Les données révèlent une forte corrélation entre le niveau de formation et les revenus professionnels moyens. Les diplômés de l'enseignement supérieur gagnent plus, dans l'ensemble, que les diplômés de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non supérieur, et ce constat vaut pour tous les pays – leur revenu représente 153 % du revenu des personnes possédant le niveau de formation le moins élevé. À l'autre extrémité, les personnes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent seulement 78 % de ce que perçoivent les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non supérieur.

Les femmes gagnent nettement moins que les hommes, en moyenne, et cet écart salarial ne se comble pas avec l'élévation du niveau de formation. Cet écart est plus faible pour les femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non supérieures (leur salaire représente 76 % de celui des hommes). Il est plus important pour les diplômées de l'enseignement supérieur (leur salaire représente 72 % de celui des hommes). L'avantage salarial que procure un niveau de formation supérieure est plus important chez les femmes que chez les hommes uniquement en Australie, en Corée, en Espagne, en Irlande, au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Turquie, ainsi qu'au Brésil et en Estonie. La situation inverse s'observe dans les autres pays, si ce n'est en Autriche, au Canada et en Norvège, où cet avantage – par rapport à un niveau de formation égal au

deuxième cycle de l'enseignement secondaire – est équivalent chez les hommes et les femmes. En dépit des avantages que les études supérieures procurent en matière de revenus, les écarts de revenus observés entre hommes et femmes à niveau égal de formation demeurent substantiels.

L'avantage salarial de l'élévation du niveau de formation augmente avec l'âge. Dans tous les pays, les revenus des diplômés de l'enseignement supérieur sont plus élevés chez les individus les plus âgés, si ce n'est en Australie, en Italie, au Royaume-Uni et en Turquie ainsi qu'au Brésil et en Israël. Dans l'ensemble, le désavantage salarial associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire augmente avec l'âge (voir le graphique A7.3 de *Regards sur l'éducation 2010*).

Tendances

Au cours de la décennie précédant l'année 2008, l'avantage salarial relatif procuré par un niveau de formation supérieure a progressé dans la plupart des pays (voir le tableau A7.2a dans *Regards sur l'éducation 2010*). Cette progression a été particulièrement remarquable en Allemagne et en Hongrie, bien que ces pays possèdent une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population faible par rapport à la moyenne de l'OCDE.

Cependant, dans quelques pays, et en particulier en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède, l'avantage salarial a légèrement diminué. Il n'est pas aisé d'établir si cette diminution reflète un affaiblissement de la demande de diplômés de l'enseignement supérieur ou à un afflux, sur le marché du travail, de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur relativement peu rémunérés en début de carrière.

Définitions

Les données relatives aux revenus du travail diffèrent d'un pays à l'autre pour de multiples raisons et notamment parce qu'elles peuvent être collectées sur une base annuelle, mensuelle ou hebdomadaire. Ces chiffres doivent donc être interprétés avec prudence. De même, la prudence est de mise lors de l'interprétation des écarts de revenus du travail, en particulier entre les hommes et les femmes, à cause de la variation de la fréquence du travail saisonnier et du travail à temps partiel selon les pays.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A7).

Parmi les domaines couverts figurent :

- L'évolution des revenus du travail relatifs des individus.
- Les écarts de revenu selon le sexe et l'âge.
- Les écarts dans la répartition des revenus en fonction du niveau de formation.

Autres publications de l'OCDE

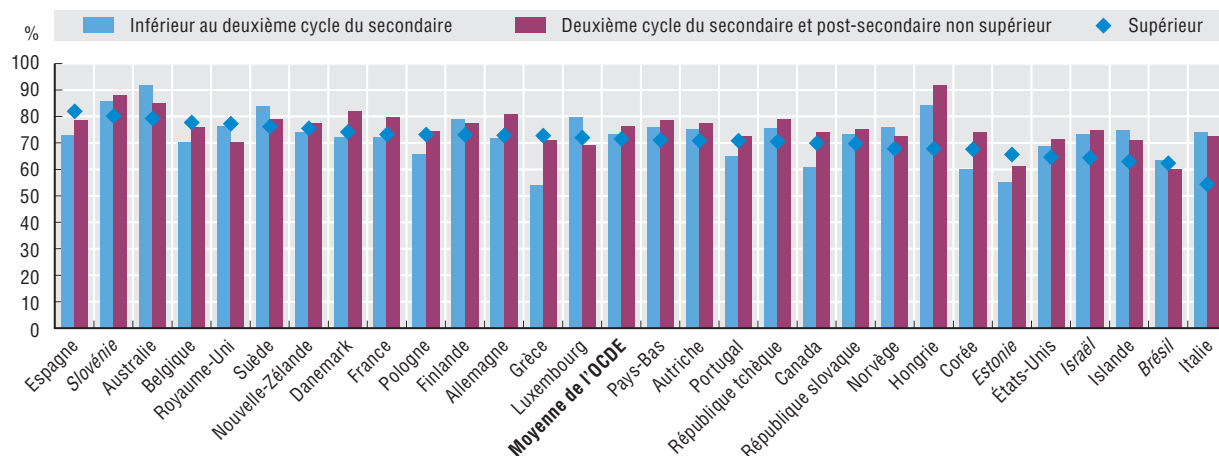
Comprendre l'impact social de l'éducation (2007).

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels avantages salariaux pour les diplômés du supérieur ?

Graphique 2.1. **Écart de revenus du travail entre les hommes et les femmes, 2008**

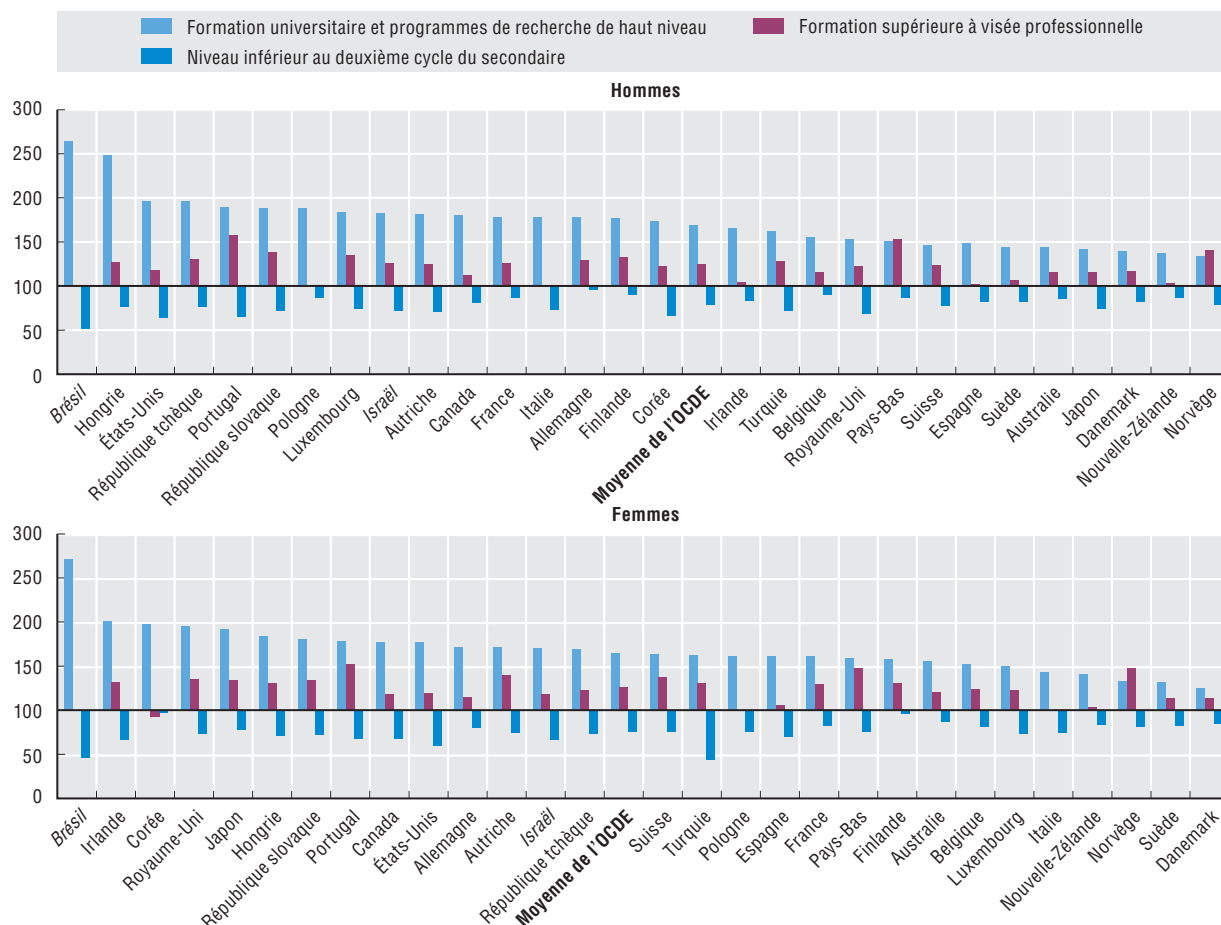
Ces graphiques montrent les revenus du travail moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes, selon le niveau de formation.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A7.3a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>.

Graphique 2.2. **Revenus du travail relatifs, 2008**

Ces graphiques montrent les revenus des hommes et des femmes selon leur niveau de formation (par rapport aux revenus des diplômés du deuxième cycle du secondaire et des diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur).



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A7.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>.



Extrait de :
Highlights from Education at a Glance 2010

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Quels avantages salariaux pour les diplômés du supérieur ? », dans *Highlights from Education at a Glance 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-15-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.